

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	9
- votants	12
- absents	4

Date de convocation :

06/05/2023

Date d'affichage :

06/05/2023

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 005-210501458-20240516-054_2024-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du jeudi 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 16 mai à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DABGEL – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Michel PRETI a donné pouvoir à Claude ALLAIRE – Claude GUET a donné pouvoir à Rodolphe PAPET – Déborah BELIN a donné pouvoir à Thierry BAUD

Absente : Isabelle DE COLOMBEL

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°054/2024 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE POUR LE SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL

Le Maire rappelle le projet de construction d'un garage pour le service technique communal, qui a fait l'objet d'une étude de faisabilité.

A l'issue de cette dernière, une consultation a été lancée le 14 février dernier afin de recruter un maître d'œuvre.

Le conseil municipal

Vu le code de la commande publique

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par IT05

Délibère et décide d'autoriser le Maire à signer le marché public suivant :

Programme : maîtrise d'œuvre pour la construction d'un garage pour le service technique communal

Entreprise retenue : Christophe CULOMA Architecte – 05000 GAP

Montant du marché : 124 400 € HT

Les crédits sont inscrits au budget de la commune

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

28 MAI 2024

